



Règlement Trail des Yrondelles 2024

Le règlement est susceptible d'être modifié en fonction des contraintes sanitaires notamment celles liées à la lutte contre la covid-19 le jour de la course.

Organisateurs

Le trail des Yrondelles est organisé par Alvernia Sport Nature, association loi 1901, dont le siège est domicilié à la Mairie d'Yronde-et-Buron, 1 rue Principale, 63270 Yronde-et-Buron.

Date, horaires et parcours

- Dimanche 20 octobre 2024 à Yronde et Buron (63)
- Départ : Salle des fêtes de Yronde et Buron
 - 10h30 : L'Yrond'S 11 km*, 400m D+
 - 9h30 : L'Yrond'M 24 km* 1100 m D+
 - 8h00 : L'Yrond'L 33 km*, 1600 m D+

Pour ce dernier parcours uniquement, 2 barrières horaires seront mises en place au niveau du km 16 à **11h30** et du km 27 à **13h15**. Les coureurs arrivant à ces points après les délais définis seront redirigés vers l'arrivée et seront classés après le dernier coureur ayant parcouru l'intégralité du parcours.

* Les distances et dénivelés mentionnés sont approximatifs et soumis à la précision du logiciel de cartographie utilisé.

Conditions d'inscription

- Catégories d'âge :
 - L'Yrond'S est accessible à partir de la catégorie Cadet U18 (nés en 2008 et avant)
 - L'Yrond'M et l'Yrond'L sont accessibles à partir de la catégorie Espoir-U23 (né en 2004 et avant)

- Certificat médical / licences sportives

Conformément à l'article II-A-3 de la réglementation des manifestations hors-stade et en référence à l'article L231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur soit :

- D'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA**, ou d'un « **Pass' J'aime Courir** » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées ;

- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le **Parcours de Prévention Santé** (ou « PPS ») mis en place par la FFA et accessible en suivant le lien internet : <https://pps.athle.fr/>

NB : Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Sauf convention contraire, la personne majeure ne peut pas présenter à l'organisateur une licence d'une autre fédération. La liste des fédérations partenaires sera régulièrement communiquée aux clubs affiliés et organisateurs sportifs par voie de circulaire.

Pour les personnes mineures :

Les parents ou représentants légaux doivent transmettre une **autorisation parentale** dûment remplie disponible sur le site d'inscription.

Les personnes exerçant l'autorité parentale et le mineur renseignent conjointement un **questionnaire relatif à son état de santé** et attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

N.B. : Les coureurs doivent fournir leur licence ou attestation Parcours Prévention santé au moment de leur inscription.

Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement en ligne à partir du 1er juillet 2024.

Lien sur le site internet de l'association : <https://alverniasportnature.wordpress.com/>
ou sur le site <https://altichrono.fr/>

Les inscriptions sont limitées à 500 participants, toute course confondue.

Toute inscription implique la connaissance et l'acceptation complète du règlement par le coureur.

Clôture des inscriptions en ligne le 19 octobre 2024 20h00, dans la limite du nombre de dossards disponibles.

Frais d'inscription

Ces tarifs ne comprennent pas les frais d'inscription en ligne par NJuko.

- L'Yrond'S : 8 euros / **tarif réduit pour les cadets-juniors** : 5 euros

- L'Yrond'M : 18 euros

- L'Yrond'L : 28 euros

Une majoration de 3 euros sera appliquée à partir du 5 octobre 2024.

Toute inscription sur place sera soumise à majoration supplémentaire de 3 euros .

Revente ou cession de dossards

Tout engagement est personnel.

Les échanges de dossards seront acceptés en vous adressant à alverniasportnature@gmail.com jusqu'au 10 octobre 2024. Au-delà de cette date, aucun échange ou transfert d'inscription ne sera possible, quel que soit le motif invoqué. Les coureurs qui rétrocèdent leur dossard seront reconnus responsables en cas d'accident survenu ou provoqué par le remplaçant durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Retrait des dossards

Retrait la veille (*les horaires et lieu seront communiqués sur le site internet de la course ainsi que sur les différents réseaux sociaux*) et sur place jusqu'à 15 minutes avant le départ de chaque course, à la salle des fêtes de Yrond (Possibilité de parking en face de la salle)

Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible pendant toute la durée de la course.

Matériel demandé

Matériel vivement conseillé pour les 3 parcours :

- Téléphone portable en état de fonctionnement permettant de donner l'alerte le plus rapidement possible

- Vivres de course

- une poche à eau ou bidon de 0,5 l minimum

- Eco-tasse : il ne sera pas donné de gobelets sur les ravitaillements.

- Collant long, gants ou bandeau en fond de sac, vestes coupe-vent, selon les conditions météorologiques.

- Le port du dossard est obligatoire, il doit rester parfaitement visible et accessible tout au long de la course.

-Les bâtons sont autorisés.

Ravitaillements

- L'Yrond'S : Course en semi-autosuffisance. Pas de ravitaillement sur ce parcours, les coureurs emportent de quoi manger et boire.

- L'Yrond'M : 1 ravitaillement solide et liquide au km 12

- L'Yrond'L : 2 ravitaillements solide et liquide aux km 10 et km 21

Un ravitaillement liquide et solide sera disponible à l'arrivée pour tous les participants.

ATTENTION : Pas de gobelets sur les ravitaillements, pensez à vous équiper en conséquence !

Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès SMACL Assurances pour la durée de l'épreuve.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Sécurité

Le balisage sera réalisé avec des fanions roses, panneaux indicateurs, rubalise, et complétés par des signaleurs. Les participants s'engagent à respecter le code de la route (traversées de routes) et les indications des signaleurs. Lors des traversées de route les coureurs sont arrêtés par les signaleurs en cas de circulation.

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent et de prévenir le PC course ou les secours.

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement.

Les frais des soins médicaux chirurgicaux, d'hospitalisation, d'évacuation et de rapatriement restent à la charge des participants. Il appartient à chaque coureur de se porter mutuellement assistance en cas de besoin et de prévenir les secours. En cas de nécessité, l'organisateur mettra à disposition, et dans l'intérêt de la personne secourue, tous les moyens appropriés. La personne secourue supportera les frais résultant de l'emploi de ces moyens exceptionnels et devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti. En cas d'impossibilité de joindre le PC Course, les coureurs peuvent appeler directement les organismes de secours (18 ou 112 Pompiers, 15 Samu)

Chronométrage

Le chronométrage est assuré par les organisateurs et *Altichrono*, par puces électroniques.

Classement et récompenses

Classement scratch et par catégories.

Récompense pour les 3 premiers hommes et femmes de chaque course

Récompense pour le podium cadets

Récompense pour les doyens homme / femme

Charte du coureur

Les parcours traversent des parcelles privées et sont ouverts au public uniquement le jour de la course.

Par respect

-pour les propriétaires de ces parcelles

-pour l'environnement

-pour ne pas mettre en péril les organisations futures du Trail des Yrondelles,

Nous vous demandons de ne pas jeter au sol vos détritrus, de respecter la végétation.

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent et de prévenir les secours.

En cas d'abandon, le coureur est tenu de le signaler auprès des bénévoles présents sur le parcours ou en contactant l'organisateur.

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Vie privée, informatique et liberté

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite « informatique et libertés » les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles. Toute participation au trail des Yrondelles implique que le participant accepte et autorise la publication de ses données personnelles (nom, prénom, date de naissance) sur le site internet de la FFA et de la compétition susvisée. Les coordonnées pourront en outre être communiquées aux partenaires de l'épreuve. Si les participants ne le souhaitent pas, ils disposent de la possibilité de s'y opposer en le précisant auprès de la société qui gère les inscriptions.

Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

En cas d'annulation due à la situation sanitaire, météorologique, décision préfectorale, l'interdiction de passage sur les secteurs prévus, remboursement jusqu'à 95% des droits d'inscription. Pour ces mêmes motifs, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours.

	Distance (km)	D+ (m)	Départ	Catégorie	Tarifs			
					Normal	Réduit (U18 et U20)	À partir du 05/10/24	Sur place
Yrond'S	11	400	10h30	A partir de Cadets U18	8€	5€	11€ / 8€	14€ / 11€
Yrond'M	24	1100	9h30	A partir de Espoirs U23	18€	/	21€	24€
Yrond'L	34	1600	8h00	A partir de Espoirs U23	28€	/	31€	34€

PROFILS DES PARCOURS

